



ÉCOLE DU PARCHEMIN

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école du Parchemin tenue le mardi 25 mai, à 18 h, en présentiel à l'école du Parchemin.

Sont présents :

Madame Chrystine Archambault	Secrétaire d'école
Madame Annick Bernier	Technicienne en éducation spécialisée
Monsieur Jérémie Chevalier	Président
Madame Valérie Charron	Technicienne en service de garde
Madame Gwendoline Coquet	Vice-présidente et représentante de l'OPP
Madame Katie Gagnon	Enseignante
Madame Émilie L'Heureux	Parent
Madame Josée-Anne Larose	Enseignante
Madame Manon Mercier	Parent

Absence :

Monsieur François Martin	Parent
--------------------------	--------

Participent également à cette séance :

Madame Josée Dufresne	Directrice
Madame Amanda Lopes	Parent substitut

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Jérémie Chevalier fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18 h 37.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 25 mai 2022

CÉ-21-22-35

Sur proposition de Katie Gagnon, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 5 avril

Il y a une coquille à corriger au point 10,4, 3^e ligne : *InnovSanté* **est** le traiteur... au lieu de *InnovSanté* **et** le traiteur...

CÉ-21-22-36

Sur proposition d'Annick Bernier, le procès-verbal, avec la modification ci-dessus, est adopté à l'unanimité.



4. Affaires relatives au procès-verbal du 5 avril

Aucun suivi.

5. Parole au public

Aucune parole au public.

6. Étude des dossiers

6.1 Points statutaires

6.1.1 Fonds à destination spéciale

À ce jour, nous avons eu 6 diners pizza qui ont rapporté 2 975 \$, ce qui représente 425 \$ par niveau pour l'achat de livres ou autre matériel pour le coin lecture dans les classes. Il reste un seul diner pizza, prévu le 9 juin prochain. Du montant résiduel dans le fonds à destination spéciale, il y a 288 \$ (du 1 000 \$ gagné il y a quelques années) au SDG pour des activités alimentaires et 256 \$ disponible et non attribué en date d'aujourd'hui.

6.1.2 Suivi du projet éducatif

Josée Dufresne informe les membres du Conseil d'établissement que les cibles seront analysées à la fin de l'année, car il faut attendre les résultats scolaires de fin d'année pour savoir si les cibles ont été atteintes, par exemple Diminuer le taux d'échec de 1 %.

7. Décision

7.1 Liste des frais chargés aux parents et cahiers d'exercices (approuver)

À partir de 2022-2023, le CSSP a décidé que les cahiers d'exercices des élèves seront achetés directement par les parents auprès d'une librairie, plutôt que ce soit les écoles qui les achètent et les facturent aux parents. La liste des cahiers à acheter sera disponible à la fin de l'année scolaire sur le site Web de l'école.

Josée Dufresne présente la liste des frais chargés aux parents (agenda, photocopies, cahiers maison) et la liste des cahiers d'exercices aux membres du CÉ. Peu de différences par rapport aux années précédentes. Cependant, il est à noter que les photocopies seront maintenant facturées à 0,03 \$ la feuille au lieu de 0,02 \$.

CÉ-21-22-37 Sur proposition d'Émilie L'Heureux, les changements aux listes d'effets scolaires pour l'année 2022-2023 sont approuvés à l'unanimité.

7.2 Règles de fonctionnement du service de garde (adoption)

Josée Dufresne présente le document des règles de fonctionnement du service de garde. Il y a peu de changements par rapport à l'année dernière, cependant nous sommes toujours en attente des nouveaux prix d'utilisation du service de garde. Il y a une légère augmentation des prix au service des dîneurs.

Un membre du CÉ suggère de ne pas justifier les raisons pour lesquelles nous n'utilisons plus les fours à micro-ondes.

CÉ-21-22-38 Sur proposition de Gwendoline Coquet, les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2022-2023, sans tenir compte des nouveaux frais d'utilisation du SDG, sont adoptées à l'unanimité.

7.3 Règles de conduite et de mesure de sécurité (approuver)

Josée Dufresne présente la matrice du soutien au comportement positif. Celle-ci est basée sur un enseignement explicite des comportements attendus. Elle sera appliquée partout où il peut y avoir des interventions. L'implantation débutera dès le début de la prochaine année scolaire.

CÉ-21-22-39 Sur proposition d'Amanda Lopes, les règles de conduite et de mesure de sécurité pour l'année scolaire 2022-2023 sont approuvées à l'unanimité.

8. Discussion et consultation

8.1 Retour Consultation des élèves

Gwendoline Coquet présente les résultats de la consultation faite auprès des élèves. Le taux de participation s'est élevé à 23 %. Les résultats montrent, entre autres, que :

- Les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle sont heureux de venir à l'école et qu'ils se sentent bien.
- Au 2^e et 3^e cycle, les réponses sont un peu plus variées, mais la plupart des réponses sont positives.
- Tous les élèves se sentent en sécurité à peu près partout.
- Les élèves ont de belles suggestions d'activités.

8.2 Établir les principes d'encadrement des frais chargés aux parents

Josée présente ces principes qui, en bref, consistent à ce que les enseignants travaillent ensemble pour le choix du matériel achetable par les parents, qu'ils révisent la liste annuellement, qu'ils s'assurent d'utiliser les cahiers achetés dans une proportion de 80 % et qu'ils sensibilisent les élèves à faire attention au matériel.

9. Information

9.1 Organisation scolaire 2022-2023

En 2022-2023, il y aura 2 classes de préscolaire, 2 classes en 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e année, ainsi que 2 classes multiniveaux 5^e/6^e année et une classe de 6^e année. Nous avons quelques élèves en surplus au préscolaire. Nous connaissons le nom des élèves à transférer le 1^{er} juin prochain. Pour la prochaine année scolaire, nous aurons une orthopédagogue, à 50 %, pour le 3^e cycle.

9.2 Règles de formation des groupes

La prémisses de base pour la formation des groupes est d'obtenir des groupes équilibrés en tenant compte du nombre de filles et de garçons, du nombre de plans d'intervention, etc. Nous nous assurons aussi que chacun des élèves de la classe aient des amis dans sa classe.

9.3 Services complémentaires et leur programme 2021-2022

Voici le sommaire des services complémentaires que l'école du Parchemin avait cette année :

- Une technicienne en éducation spécialisée à temps plein.
- Une orthopédagogue à temps plein et une autre à raison de 2 jours par semaine.
- Une psychoéducatrice et une orthophoniste à raison d'une journée par semaine, chacune.
- Un service de psychologie centralisé à qui les besoins sont envoyés et, par la suite, il y a priorisation pour les suivis.

9.4 Besoins de l'école en biens et services (amélioration, réfection)

- Des travaux débiteront sous peu pour insonoriser le local de l'orthopédagogue, qui se trouve juste à côté du local de musique.
- Pour la réfection des trottoirs, nous n'avons pas de date, cependant on est venu les mesurer.

9.5 Concours du nouveau logo

Un comité représenté par des membres du personnel et les élèves du comité des élèves ont fait une sélection parmi les dessins reçus pour le concours. L'infographe, Isabelle Gagnon, concevra deux ou trois modèles de logos à partir des dessins retenus et viendra les présenter à ce même comité qui prendra une décision finale à ce moment pour le nouveau logo de l'école.

9.6 Kermesse

Une kermesse se tiendra le 23 juin a.m. pour clôturer l'année scolaire. Une invitation sera lancée aux parents afin d'obtenir environ 30 bénévoles parmi ces derniers.

10. Parole à L'OPP

Des parents sont venus garnir les platebandes de fleurs. Il reste un peu de travail à faire près des classes de maternelle. Il n'y a plus de récupération de masques souillés. Depuis, l'implantation de cette collecte, 9 gros sacs ont été ramassés.

11. Varia

Aucun varia.

12. Levée de la séance

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 15 juin à 19 h en vidéoconférence. À 20 h 35, il est proposé par Katie Gagnon de lever la présente séance.

CÉ-21-22-40

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Jérémie Chevalier, Président

Josée Dufresne, Directrice

Date